

Saint-Brieuc, le 18 mars 2024

Accès régulé aux urgences du centre hospitalier de Lannion : rappel de l'organisation et premier bilan après deux semaines de fonctionnement

Les services d'urgence des établissements du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor connaissent depuis plusieurs mois des difficultés en raison du manque d'effectifs médicaux. En effet, 33% des postes de médecin urgentiste sont en moyenne vacants sur l'ensemble de ce territoire, allant jusqu'à 56% pour le service d'accueil des urgences du CH de Lannion. Afin de garantir le bon fonctionnement des services d'urgences, depuis cet été, certains établissements ont organisé un accès régulé la nuit à leurs services (Centres hospitaliers de Guingamp et Lannion principalement).

Afin de préserver la réponse aux besoins des patients, et de consolider les effectifs actuels, plusieurs mesures ont été prises au sein du GHT avec les équipes médicales du territoire.

1. Préserver, 24h sur 24, les capacités de prise en charge des urgences vitales et graves, c'est-à-dire les Structures Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR) de Saint Brieuc, Lannion, Guingamp et Paimpol qui permettent d'envoyer des moyens médicalisés auprès des patients : ce sont en effet ces structures qui garantissent la sécurité en tout point du territoire ;
2. Prioriser l'accueil des patients dans les services d'urgence en journée, au moment où l'activité est la plus forte ;
3. Mettre en œuvre des organisations stables, facilement compréhensibles pour la population, notamment en ce qui concerne les périodes de régulation ;
4. Accroître la solidarité entre les équipes médicales des urgences du territoire pour éviter les moments où deux services d'urgence du territoire seraient régulés en même temps ;
5. Consolider le maillage du territoire par ses différents services d'urgence.

Dans ce contexte, il est rappelé que l'accès au service des urgences de l'hôpital de Lannion est régulé toutes les nuits, de 19h à 8h30, depuis le 1^{er} mars 2024.

L'accès régulé ou filtré ne veut pas dire que le service des urgences de Lannion est fermé. Des professionnels de santé, médicaux et soignants restent présents dans le service des urgences 24h / 24h pour assurer la prise en charge des urgences vitales et graves (SMUR) et accueillir des patients préalablement orientés par le 15.

Confirmation du maintien d'une activité la nuit pour les urgences les plus graves :

L'organisation de l'accès régulé fait l'objet d'un suivi quotidien. Les données témoignent du réel maintien d'une activité dédiée aux urgences, en particulier les plus graves, la nuit.

Ainsi, pendant ces deux premières semaines de régulation nocturne, plus de 50 patients ont été accueillis, et 24 sorties SMUR ont été effectuées.

38 patients ont bénéficié d'une hospitalisation au CH de Lannion sur cette même période.

Un fonctionnement normal en journée :

Il est rappelé que l'accès régulé au service des urgences ne concerne que la période nocturne (de 19h à 8h30). Les conditions d'accueil et de prise en charge habituelles sont assurées en journée.

Le maintien de la sécurité des prises en charge :

Des effectifs soignants et médicaux sont maintenus jour et nuit et adaptés en conséquence pour garantir la sécurité des patients pris en charge. Parallèlement, les effectifs soignants des urgences de Paimpol et Guingamp ont été renforcés.

Plus globalement, le principe d'appel préalable au 15 est un réflexe recommandé en 1^{ère} intention afin que les services d'urgences restent disponibles pour accueillir les cas les plus graves et d'orienter au mieux les personnes qui ont besoin de soins.

Rappel de la conduite à tenir par les usagers :

Depuis le 1^{er} mars 2024, sur la période de 19h à 8h30, du lundi au dimanche, il est demandé d'appeler le 15 avant de se présenter aux urgences de l'hôpital de Lannion. L'utilisateur bénéficiera alors par téléphone d'un conseil ou d'une orientation vers le service ou le professionnel de santé de ville le plus approprié à son état de santé :

- Proposition de consulter le médecin traitant ou la maison médicale de garde de Lannion ouverte en semaine de 20h à 23h, le samedi de 14h à 22h, le dimanche et jours fériés 9h à 22h ;
- Proposition de se présenter le lendemain aux urgences si l'état de l'utilisateur ne requiert pas une prise en charge immédiate ;
- Envoi d'une équipe médicale sur place si nécessaire.

L'hôpital de Lannion reste totalement mobilisé pour recruter des médecins urgentistes en vue de lever cette mesure d'accès régulé.

Contact :

Damien OUDOT – Directeur de la Communication

damien.oudot@armorsante.bzh / tél : 06-25-71-46-36